

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS N° 03-05/2023

Objet : Affectation du résultat 2022 du budget CCAS – M14.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – JUVENON Marie-Hélène – WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – CHIODI Colette – ROBERT Danielle – TRAINEAU Marie-France – LANGA Daniel.

Excusés : ROBIN Christelle – DUBAR Annie

Absents : VANDECASTEELE Corinne – CAMU Géraldine – TEUFERT Éric – BERBEL Laura.

Procuration : ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France – DUBAR Annie à WOZNIAK Jean-Marie.

VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le compte de gestion et le compte administratif 2022,

L'assemblée délibérante, sous la Présidence de Madame Cathy VEY-FARCE, Vice-Présidente du CCAS, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif des exercices 2021 et 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	88.86 €
- Un excédent reporté de :	2 594.41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 683.27 €
- Un excédent d'investissement de :	962.50 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	962.50 €

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 en excédent :	2 683.27 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	2 683.27 €
Résultat d'investissement reporté (001) en excédent :	962.50 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 4 avril 2023

Le Président
Fabrice LARUE



La secrétaire de séance
Cathy VEY-FARCE